

À PROPOS

Le Transport Adapté et Collectif de La Rivière-du-Nord est fier de vous offrir un service optimisé, sous la gouvernance de la MRC de La Rivière-du-Nord depuis janvier 2024.

Plus d'arrêts et de départs

Plus de 320 arrêts sont répartis au sein des municipalités

Prévost

Saint-Colomban

Saint-Hippolyte

Sainte-Sophie



Saint-Jérôme

Profitez de votre carte dès maintenant !

- 01 Activez votre dossier au www.tacrnd.ca, une preuve de résidence et une photo seront exigée
- 02 À la réception de votre carte d'accès, inscrire le numéro à 8 chiffres dans votre dossier en ligne
- 03 Une fois l'activation validée, vous serez en mesure de charger vos titres et de réserver votre course en ligne, minimalement 1 heure à l'avance

La ligne téléphonique est en fonction pour vous accompagner lors de votre inscription.

Visitez régulièrement notre site web pour consulter toute l'information essentielle sur l'utilisation des services du TAC.

L'ÉCOMOBILITÉ À VOTRE PORTÉE !

Contactez-nous pour plus d'informations



450.436.9321



349, rue Labelle, Saint-Jérôme, QC J7Z 5L2



info@tacrnd.ca



TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF | MRC RIVIÈRE-DU-NORD



MRC DE LA
RIVIÈRE-DU-NORD

RÉDUCTIONS

Étudiants

Vous êtes étudiant ? Joignez une copie d'une attestation scolaire de votre établissement d'étude. Les documents acceptés sont : un bulletin scolaire ou un horaire de cours faisant mention du nom de l'étudiant ainsi que de son adresse de résidence. Nous devons également voir la mention de l'année scolaire en cours. Une nouvelle preuve vous sera demandée à chaque début d'année ou chaque début de session afin que vous continuiez à bénéficier de la réduction.

Prendre note que nous n'offrons pas le service de transport scolaire pour les écoles primaires et secondaires, du lundi au vendredi, de 7h00 à 17h00. Sauf exception, sur présentation de documents officiels de l'école pour activités parascolaires ou travail.

Aînés

Vous avez 65 ans ou plus ? Joignez une preuve d'identité avec photo et date de naissance (permis de conduire ou carte d'assurance maladie) lors de la création de votre dossier.

Pour en profiter

- 01 Connectez-vous à votre compte
- 02 Ouvrez le menu déroulant
- 03 Appuyez sur Ma carte accès
- 04 Envoyez une pièce justificative

Veuillez allouer un délai de 72 heures ouvrables avant le traitement de votre pièce justificative et l'application du tarif réduit.

* Les conditions de réduction sont sujettes à changement sans préavis.

FONCTIONNEMENT DES RÉSERVATIONS

Les réservations se font directement sur notre site web au www.tacrdn.ca.

Les usagers possédant une carte d'accès du TAC peuvent également appeler directement à la centrale de Taxi Rivière-du-Nord au 450-327-2828. En utilisant la réservation téléphonique, vous devrez remettre le montant exact en argent comptant au chauffeur.

Chaque réservation peut être effectuée 5 jours avant la date prévue du transport. Nous vous offrons également la possibilité de réserver votre trajet 1 heure à l'avance.

Planifiez votre transport

À la suite de votre réservation, nous vous demandons d'arriver à votre arrêt 10 minutes à l'avance.

Le chauffeur de taxi peut avoir jusqu'à 15 minutes de retard pour tous les hasards de la route. Après 15 minutes, vous pouvez quitter l'arrêt mais sachez que le chauffeur s'y présentera d'une manière ou d'une autre. Après ce délai, vous devrez nous contacter afin de retirer la pénalité à votre compte.

Annulations et pénalités

Une pénalité s'appliquera à votre compte si vous êtes en retard ou absent à votre arrêt à l'heure de la réservation. Pour annuler votre transport ou signaler un retard, connectez-vous à votre compte en ligne ou contactez la centrale de taxi au 450-327-2828. Les annulations doivent être effectuées 1 heure à l'avance, sans quoi la pénalité au compte s'appliquera automatiquement.

**Vous cherchez votre taxi ?
Contactez la centrale au
450-327-2828**

CONSIGNES



Les effets personnels, bagages et sacs d'épicerie sont acceptés à condition que le tout soit sur les genoux du passager.



Présenter une carte d'accès TAC RDN valide au chauffeur lors de l'embarquement



Avoir l'argent en main au montant exact avant l'embarquement afin de payer rapidement ou présenter votre carte d'accès chargée de titres de transport au chauffeur pour validation



L'utilisateur pourrait se voir refuser l'accès au transport s'il ne paie pas son déplacement



Le comportement à bord du véhicule doit être empreint de civisme et de respect